



AVENANT 1 Au Règlement Technique

Modification du
Permis d'organisation FFSA N° C80 du 04/04/2019

Art. 7 - Roues et Pneumatiques

7-1. PIRELLI

Les véhicules CN 2 litres équipés de jantes 13 pouces devront obligatoirement, en **Essais qualificatifs et en Course**, **utiliser les pneumatiques PIRELLI** distribués par la Société IVALTO et marqués spécifiquement.

Dimension : AV. : 200/540-13 **DH** / AR. : 250/570-13 **DH**

- A sa première participation, le concurrent devra déclarer 12 pneus maximum, neufs ou usagés
- A chacune des participations suivantes, il devra déclarer (~~8 pneus maximum~~) **12 pneumatiques slick, neufs ou usagés, alloué par voiture pour chacune des épreuves.**
- A chaque meeting, le concurrent devra obligatoirement remplir le document de "DECLARATION de PNEUS" qui lui sera remis lors des vérifications administratives. Celui-ci devra être lisible et remis au Commissaire Technique Responsable au plus tard 1 HEURES avant les Essais qualificatifs
- Dans le cas d'une avarie, crevaison ou autres déformations avérées, le pneu défectueux sera examiné et devra être remplacé par un pneu déjà déclaré avec accord et sous le contrôle d'un Commissaire Technique
- Toute infraction à cette règle, donnera lieu à une pénalité :
 - Pendant les essais qualificatifs : annulation des temps et départ en dernière ligne
 - Pendant les courses : 1 tour de pénalité.

Jean-Jacques HENGEL
Le 22/06/2019

PAGE 1/1